

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 18 du 13 mars 2012



écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux



A retenir cette semaine :

- 22% des parcelles du réseau sont encore à C1 (stade reprise, apparition des jeunes feuilles) et près de 20% ont déjà des boutons (D1 et D2).
- Le gros du vol de charançons de la tige du colza a eu lieu en Bourgogne excepté pour l'Yonne.
- Présence encore discrète de méligèthes et de baris.

Stade des colza

Cette semaine le BSV colza repose sur l'observation de 54 parcelles (pour rappel le réseau d'observation de base est fixé à 50 parcelles).

C1 : reprise de végétation. Apparition de jeunes feuilles	22%
C2 : entre-nœuds visibles. Etranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles	59%
D1 : boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales	17%
D2 : inflorescence principale dégagée, boutons accolés, inflorescences secondaires visibles	2%

Rappel : un stade est considéré atteint au sein de la parcelle quand 50% des plantes sont à ce stade.

Charançon de la tige du colza

54 parcelles renseignées

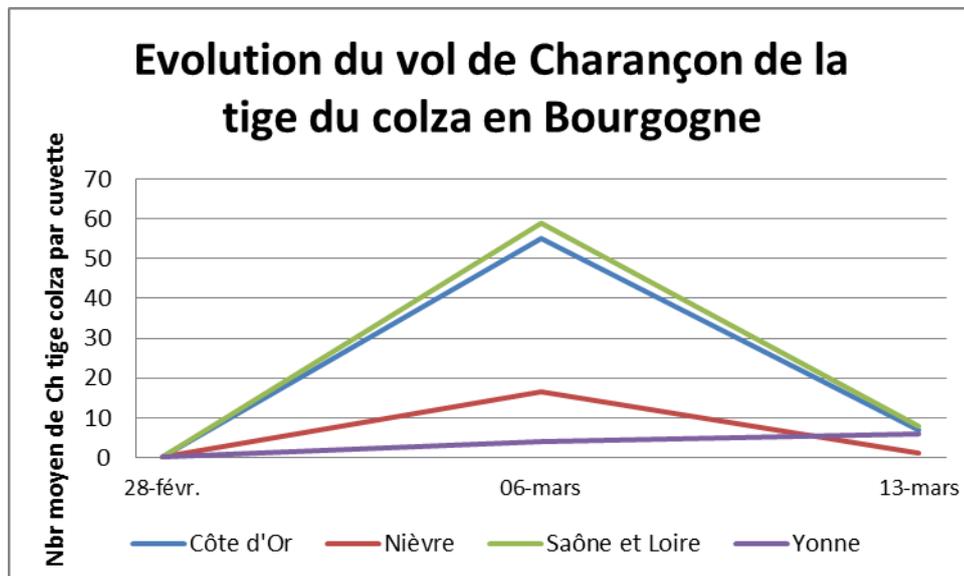
Sur plus de 70% des parcelles du réseau on signale encore la présence du charançon de la tige du colza. Le nombre d'individus capturés est compris entre 1 et 45. En moyenne, on dénombre cette semaine 7,8 charançons dans les cuvettes qui ont piégé contre 39 pour la semaine dernière. Les captures sont donc en baisse et le gros du vol pourrait avoir eu lieu sur la Côte d'Or, la Saône-et-Loire et la Nièvre. Dans le département de l'Yonne, le vol semble partiellement réalisé, mais les conditions climatiques actuelles sont propices et pourraient accélérer la fin du vol.

Suivi de la maturation des femelles de charançons :

Sur 5 nouveaux échantillons d'insectes, la FREDON a pu réaliser des dissections et dans tous les cas des femelles aptes à pondre ont pu être identifiées. Physiologiquement, les conditions paraissent donc réunies pour que la ponte ait lieu.

Prévisions météorologiques du mercredi 14 mars au mardi 20 mars :

Le temps va rester ensoleillé jusqu'à samedi. Les températures maximales vont être comprises entre 15 et 17°C. Les minimales seront de l'ordre de 4-5°C. Arrivée d'une perturbation dimanche accompagnée d'une baisse des températures. Dès lundi, les températures devraient fléchir, avec des minimales proches de 0°C et des maximales atteignant difficilement 10°C - Source Météociel



Rappel du seuil d'intervention : le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige → passage de C1 à C2).

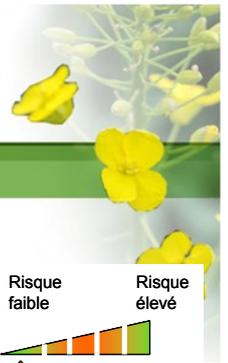
Le stade C2 se caractérise par la présence d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles. **Avant ce stade le charançon de la tige du colza n'est pas nuisible.**



La nuisibilité du charançon est liée aux œufs qu'il dépose dans la tige du colza. Ces derniers provoquent en effet une réaction physiologique de la plante, se traduisant par des nécroses, des déformations, voire des éclatements de tiges. Les pertes de rendement consécutives à ces perturbations sont d'autant plus préjudiciables que le printemps est sec par la suite. **Le risque conjugué donc la présence de femelles aptes à pondre avec la présence de tige tendre.**

Sur des élongations de colza datant de l'automne, la zone allongée est trop lignifiée pour que le charançon puisse piquer cette partie de la tige et y déposer des œufs.

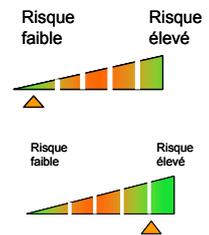
Il est important de lutter contre le charançon avant qu'il ne pondre dans les tiges. Cependant l'intervention **ne doit pas être réalisée trop tôt**, afin de limiter les risques de ré-intervention, le vol de l'insecte étant parfois étalé. C'est le cas actuellement dans l'Yonne où nous avons des parcelles qui tardent à redémarrer et donc des plantes peu réceptives avec des captures modérées mais régulières de charançons de la tige du colza.



Analyse de risque :

1^{er} cas : quelles que soient les captures, le colza est à C1, le risque est faible actuellement mais il est important de bien suivre le développement du colza

2^{ème} cas : parcelles qui passent de C1 à C2 avec captures de charançons recensées depuis la semaine dernière, le risque est élevé.



Remarque sur le charançon de la tige du chou :

Cette semaine, des captures de charançons de la tige du chou sont constatées dans près de 70% des cuvettes avec en moyenne 15 individus par cuvette. Ces niveaux de capture sont en nette régression par rapport à la semaine dernière (72 individus par cuvette).

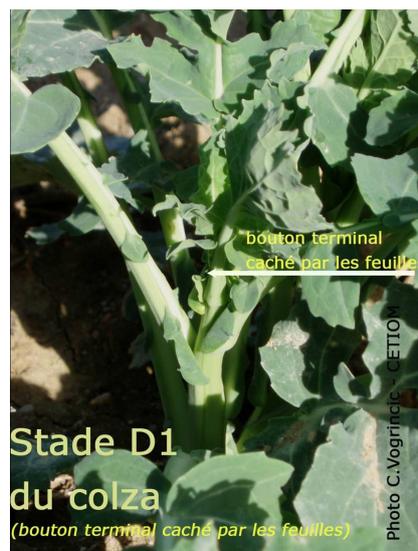
A la différence du charançon de la tige du colza, le charançon de la tige du chou ne pond pas directement dans la tige, mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforent la tige et s'attaquent à la moelle, sans conséquence sur la croissance de la tige.

Dans nos régions, le charançon de la tige du chou n'est pas considéré comme nuisible en absence de stress climatique que pourrait subir la culture.

Méligèthes

15 parcelles renseignées sur le nombre de méligèthes sur plantes

Les captures de méligèthes continuent à être signalées dans certaines cuvettes du réseau. Quelques parcelles ont atteint le stade D1 c'est-à-dire le début du stade de sensibilité au méligèthe, mais la grande majorité d'entre elles n'est pas encore concernée par ce ravageur.



Rappelons que les captures sont un indicateur d'activité, mais que le risque doit être évalué par un comptage du nombre d'insectes présents sur les plantes à l'apparition des boutons (D1). Le tableau ci-dessous précise les seuils de nuisibilité, qui varient selon les stades et les situations agronomiques, et qui prend également en compte les capacités de compensation de la culture.



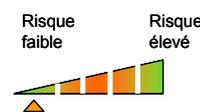
BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



Grandes cultures n° 18 du 13 mars 2012

Etat du colza	Stade			
	Stade boutons accolés (D1)		Stade boutons séparés (E)	
Colza vigoureux (sol profond, bonne vigueur des plantes, peuplement optimal, pas d'autres dégâts)	3 mégilèthes par plante		6 à 9 mégilèthes par plante	
Colza stressés ou peu développés (climat stressant, déficit hydrique, peuplement trop faible ou trop important, vigueur faible des plantes, autres dégâts)	1 mégilèthe par plante		2 à 3 mégilèthes par plante	

Actuellement peu ou pas de mégilèthes sont sur les plantes les plus développées, le risque est faible. Sur 15 observations réalisées sur plante, on a seulement 1 situation à Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes (89) où on signale en moyenne 2 mégilèthes par plante pour un colza au stade D1. Une autre situation à Laignes (21) signale 1 mégilèthe par plante mais le colza est encore à C2 (donc non sensible aux attaques du ravageur).



Baris des crucifères

Des captures sont signalées pour cet insecte considéré peu nuisible, à ne pas confondre avec les autres charançons dont son corps en forme d'obus et sa couleur métallique permettent facilement de le distinguer.



Photo CETIOM

Informations réglementaires

Suite aux dégâts de gel, certaines parcelles de colza risquent d'être retournées. Pour protéger les abeilles, ne pas semer une culture mellifère comme culture de remplacement en cas de destruction précoce de la culture traitée CRUISER OSR.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – JFB APPRO – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRYSTOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – THEOL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »